



SOLIDARITÉ
PRÉVENTION

Connaissez-vous vraiment les 9 principes généraux de prévention ?

Inscrits dans le Code du travail (L.4121-2), les 9 principes généraux de prévention sont la colonne vertébrale de toute démarche en santé et sécurité. Leur objectif ? Vous aider à anticiper les risques, protéger vos salariés et améliorer durablement vos conditions de travail. Concrètement, ils doivent guider vos choix au quotidien, dans l'organisation du lieu de travail comme dans vos investissements.



DÉCRYPTAGE

1 Éviter les risques

En supprimant l'exposition au danger ou le danger lui-même.

Exemple : en peinture, optez pour un nettoyeur de pistolet automatique. Entièrement clos et sans manipulation manuelle, il évite l'exposition des salariés au diluant de nettoyage, produit dangereux pour la santé.

2 Évaluer les risques qui ne peuvent être évités

Pour prioriser les actions de prévention à réaliser, identifiez l'exposition au danger et l'importance du risque.

Exemple : évaluez les risques liés à l'utilisation de ponts élévateurs dans l'atelier.

3 Combattre les risques à la source

En intégrant la prévention dès la conception des locaux, des postes et des équipements.

Exemple : prévenez les risques liés au bruit dès la conception des lieux de travail, en plaçant le compresseur d'atelier à l'extérieur.

4 Adapter le travail à l'homme

En considérant les différences interindividuelles, pour faciliter les postures et conditions de travail.

Exemple : privilégiez les ponts élévateurs aux fosses de visite afin d'adapter la hauteur de travail.

5 Tenir compte de l'état d'évolution de la technique

En adaptant la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles.

Exemple : utilisez les versions automatiques des purgeurs de frein ou des vidangeurs pour limiter les risques.

6 Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou qui l'est moins

En privilégiant des alternatives moins nocives lorsqu'un même résultat peut être obtenu.

Exemple : adoptez des fontaines de dégraissage biologique plutôt que des fontaines de dégraissage à solvant pour le nettoyage des pièces mécaniques.

7 Planifier la prévention

En intégrant technique, organisation, conditions de travail, relations sociales et environnement.

Exemple : pour chaque risque identifié, proposez des actions à la fois d'ordre humain (formation, information), organisationnel (mettre en place des procédures) et technique (agir sur les machines, outils, etc.) afin d'être le plus efficace possible (ce plan de prévention fait référence à la méthode "HOT" du plan d'action du DUERP*).

8 Prendre des mesures de protection collectives plutôt qu'individuelles

N'utiliser les équipements de protection individuelle qu'en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes.

Exemple : lorsqu'il y a un risque d'exposition aux poussières de ponçage, il est préférable de mettre à disposition des ponceuses avec aspiration intégrée et de prévoir des zones de travail équipées de systèmes d'aspiration. Ces mesures sont plus confortables et efficaces que le port de masques de protection, souvent jugés contraignants par les carrossiers.

9 Former et informer vos salariés

Afin qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention. Sans compréhension, pas d'adhésion !

Exemple : développez une culture sécurité personnalisée, multipliez les formations, les briefs sécurité, supports visuels en atelier, etc.



IRP AUTO VOUS ACCOMPAGNE

Les experts IRP AUTO vous proposent des prestations complètes et sur mesure pour l'élaboration de votre évaluation des risques professionnels et la conception de votre DUERP !

Contactez nos équipes :

097 100 1000

Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30.

solidariteprevention@irpauto.fr

* document unique d'évaluation des risques professionnels